

5.4 Contraception et IVG

En 2016, 8,0 % des femmes de 15 à 49 ans, ni enceintes ni stériles, ayant eu des rapports hétérosexuels au cours des douze derniers mois et ne voulant pas d'enfant, n'utilisent aucun moyen de contraception ► **figure 1**. Le recul de l'utilisation de la pilule, amorcé à la suite du débat suscité en 2012 par la « crise de la pilule » (controverse médiatique sur le risque thromboembolique lié aux pilules oestroprogestatives, provoquée suite à un accident vasculaire cérébral chez une jeune femme prenant la pilule), se poursuit. Parmi les femmes âgées de 15 à 49 ans, la pilule reste cependant le moyen le plus utilisé (36,5 %), suivi par le DIU (dispositif intra-utérin ou stérilet) (25,6 %) et le préservatif (18,8 %). L'usage de l'implant se développe, atteignant 4,3 % des femmes et même 9,6 % parmi les 20-24 ans, mais pas celui des patches ou anneaux (1,1 %). L'usage du préservatif seul comme principal moyen de contraception augmente dans toutes les tranches d'âge et particulièrement chez les jeunes, où il a doublé en 6 ans (18,6 % des femmes de 20-24 ans en 2016 contre 9,0 % en 2010, et 16,3 % des femmes de 25-29 ans contre 7,7 % en 2010). Le DIU apparaît désormais comme une alternative non négligeable parmi les 20-24 ans (4,7 %) ; son utilisation augmente avec l'âge pour devenir le premier moyen contraceptif à partir de 30 ans.

En 2016, 6,2 % des femmes âgées de 15 à 49 ans ont eu recours à la **contraception d'urgence** au cours des 12 derniers mois car elles ont été

exposées à un risque de grossesse non prévue. Cette part est beaucoup plus importante chez les jeunes femmes (21,4 % parmi les 15-19 ans, contre 5,2 % parmi les 30-39 ans et 1,5 % parmi les 40-49 ans).

En 2020, en France, 222 000 **interruptions volontaires de grossesse (IVG)** ont été pratiquées, selon les bases de données médico-administratives, soit 15 IVG pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans ► **figure 2**. La période du premier confinement au début de l'épidémie de Covid-19 a entraîné une nette baisse du nombre des IVG réalisées en milieu hospitalier, du fait d'une baisse des conceptions. Le nombre d'IVG réalisées hors établissements hospitaliers a continué à croître, en partie du fait de l'allongement dérogatoire des délais pour les pratiquer en ville et d'une orientation plus forte des femmes vers la médecine libérale par crainte d'une saturation de l'offre hospitalière. La part d'IVG médicamenteuses, réalisées sans bloc opératoire par une prise de médicaments, est ainsi passée de 16 % en 1995 à 72 % en 2020. Les femmes âgées de 20 à 29 ans recourent le plus à l'IVG, avec plus de 25 IVG pour 1 000 femmes ► **figure 3**. Depuis 2005, les recours continuent de diminuer chez les femmes de moins de 20 ans, atteignant, en 2020, 15 IVG pour 1 000 femmes chez les 18-19 ans et 5 pour 1 000 parmi les mineures. À l'inverse, depuis 1995, les recours ont augmenté parmi les femmes âgées de 25 ans ou plus. ●

► Définitions

La **contraception d'urgence** est une contraception qui intervient après un rapport mal ou non protégé. Elle doit intervenir au plus tard 120 heures après ce rapport. Elle est accessible en pharmacie, sans prescription médicale et de façon anonyme et gratuite pour les mineures.

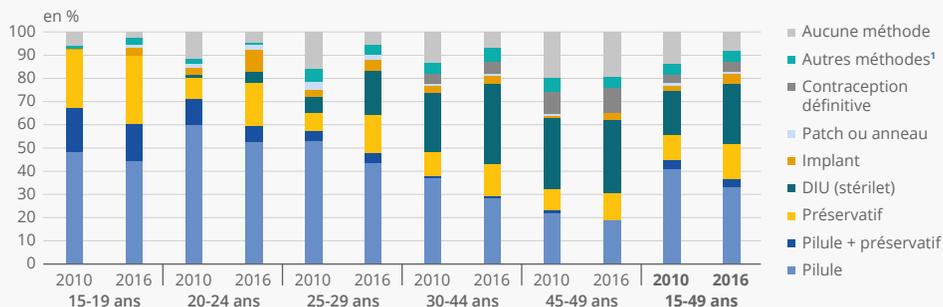
À titre exceptionnel, la contraception d'urgence peut être délivrée en milieu scolaire.

L'**interruption volontaire de grossesse (IVG)**, autorisée en France depuis 1975, est pratiquée à la demande d'une femme enceinte « qui ne veut pas poursuivre sa grossesse », avant la douzième semaine de grossesse dans un établissement de santé, et jusqu'à cinq semaines de grossesse dans un cabinet libéral par un praticien habilité (sept semaines par mesures dérogatoires exceptionnelles pendant la crise sanitaire). En établissement hospitalier, l'IVG est réalisée selon la méthode instrumentale ou médicamenteuse, alors que seule cette dernière méthode est possible dans les cabinets de ville (depuis 2005), et dans certains centres de santé ou centres de planification et d'éducation familiale (depuis 2009).

► Pour en savoir plus

- « Interruptions volontaires de grossesse : une légère baisse du taux de recours en 2020 », *Études et Résultats* n° 1207, Drees, septembre 2021.
- « L'utilisation de la contraception d'urgence en France métropolitaine en 2016 : niveau et déterminants », *Bulletin épidémiologique hebdomadaire* n° 29, Santé publique France, septembre 2018.

► 1. Principales méthodes de contraception en France en 2010 et 2016 chez les femmes de 15 à 49 ans



1 Cette catégorie comprend le diaphragme, la cape et les méthodes dites traditionnelles telles que la symptothermie, la méthode des températures et le retrait.

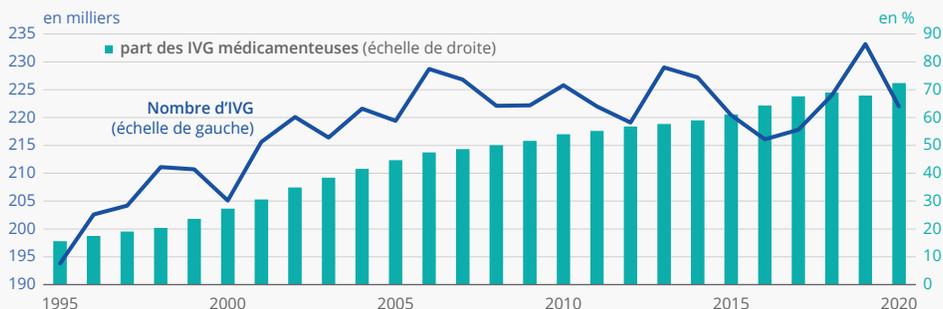
Note : la contraception définitive (stérilisation) n'étant utilisée qu'après 30 ans, elle est présentée uniquement dans les tranches d'âge concernées.

Lecture : en 2016, 4,7 % des femmes âgées de 20 à 24 ans utilisent le stérilet comme principale méthode de contraception.

Champ : France métropolitaine, femmes de 15 à 49 ans ni enceintes ni stériles ayant eu des rapports hétérosexuels au cours des douze derniers mois et ne voulant pas d'enfants.

Source : Santé publique France (enquête Fécond 2010, enquête Baromètre santé 2016).

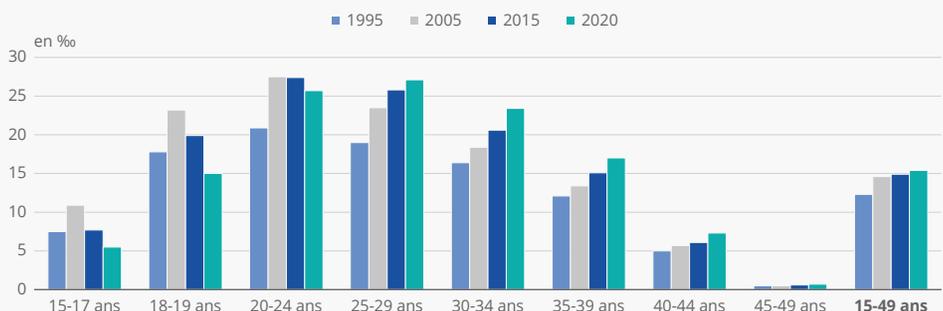
► 2. Nombre d'interruptions volontaires de grossesse (IVG) et part des IVG médicamenteuses depuis 1995



Lecture : en 2020, sur les 222 milliers d'IVG ayant eu lieu en France, 72,4 % sont des IVG médicamenteuses.

Champ : France hors Mayotte jusqu'à 2013, France à partir de 2014. **Source :** PMSI-MCO, DCIR, calculs Drees.

► 3. Taux de recours à l'IVG



Lecture : en 2020, sur 1 000 femmes âgées de 35 à 39 ans, 17 ont eu recours à l'interruption volontaire de grossesse.

Champ : France.

Sources : Drees (SAE, PMSI-MCO) ; Cnam (DCIR : nombre de forfaits médicamenteux remboursés) ; Insee (ELP), calculs Drees.